DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique légalement convoqué s'est réuni au pôle Consom'acteur à Blain, sous la présidence de M. Jean-Louis THAUVIN.

Présents :
Mme ARBRUN Tiphaine, M. BOMME Stanislas, M. BOURSIER Jean-Guy, M. BRODU Henry, M. BRUHAY Didier, Mme COUTELLER Hélène, M. DESWARTE Christophe, M. EUZENAT Philippe, M. GATTEPAILLE Christophe, M. HARROUET Richard, M. JOUNY Philippe, Mme KOEBERLE REBIN Angéla, M. LEMASSON Guillaume, M. MEIGNEN Bertrand, Mme POULIQUEN-LARDY Lauriane, Mme ROY Patricia, M. SAFFRE Jean-Luc, Mme SCHLADT Rita, Mme SEILLER Sandrine, M. TAILLANDIER Yves, M. THAUVIN Jean-Louis, M. VAN BRACKEL Emmanuel.

Excusés : M. BROUSSARD Didier, Mme BURON Simone, M. GADAIS Thierry, M. GAUTIER Jean-François, M. LEFEUVRE Sylvain, M. MARTIN Pascal, M. MORIN Abel, M. MOUSSU James, M. PABOIS Chrystophe, M. POITOU Thierry, M. POULIN Denis.

Pouvoirs :
- M. LEFEUVRE Sylvain donne pouvoir à M. BOMME Stanislas,
- M. BROUSSARD Didier donne pouvoir à M. GATTEPAILLE Christophe.

Secrétaire de séance : M. BRUHAY Didier

Nombre de membres en exercice : 28

- Présents : 22
- Voix : 24

COMITÉ SYNDICAL
Du 7 Octobre 2026

Délibération n° D2026-38

Objet :

Unitri : Rapport annuel de l'élu mandataire 2025

Nomenclature : 1.2.5

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Le Président du SMCNA procède à la présentation du rapport annuel de l'élu mandataire d 2025 de la SPL Unitri (annexe 6).

La SPL Unitri est entrée en activité en avril 2025. Elle s'occupe du transport depuis les quais de transfert et du traitement des emballages de ses 13 membres dont le SMCNA.

Activité :

Courant 2025, elle a assuré le transport de 33 525 tonnes de collecte sélective (dont 5 434,80 pour le SMCNA) pour 3 596 rotations.

Des essais de performances, dont le résultat conditionne la réception de l'installation, ont été effectués les 1er et 2 juillet 2025. Les conclusions de ces essais sont les suivantes :

- Le centre de tri produit des matériaux respectant les seuils de qualité fixés par les repreneurs ;
- Le centre de tri fonctionne au débit nominal contractuel (min 16 t/h) ;
- Le centre de tri ne capte pas suffisamment de matériaux au regard du contrat, ce qui se traduit par un taux de recyclage insuffisant et augmente de façon significative la production de refus.

De ce fait la SPL n'a pas procédé à la réception de l'outil et a entamé un dialogue avec l'exploitant pour un arrêt du marché en cours.

Aspect financier :

Le résultat net de l'exercice comptable clos au 31 décembre qui découle de cette première année d'activité s'élève à 1 033 937.78 €. Il est réparti de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20261013-D2026-38-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

- Le résultat financier, lié notamment aux intérêts d'emprunts souscrits pour financer le centre de tri ;
- Le résultat d'exploitation, constitué des produits et charges de la SPL UniTri (Chiffre d'affaires, prestation, masse salariale…) mais aussi les dotations aux amortissements.

Les capitaux propres de la société, s'élèvent à 4 661 254.13€.

Le bilan passif de la Société présente une dette de 33 395 k€ à la clôture de l'exercice, correspondant aux emprunts contractés et mobilisés au cours de l'année 2025 gonflés de leurs intérêts.

Au vu de ces éléments, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre acte du rapport annuel de l'élu mandataire de 2025 de la SPL Unitri,

À Nozay le 7 octobre 2026,

Le Président du SMCNA,
Jean-Louis THAUVIN

Le 1er Vice-Président
Didier BRUHAY

Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique
NOZAY
44170

La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 13 *octobre 2026*
Transmise au contrôle de légalité préfectoral le 13 *octobre 2026*
Certifiée exécutoire le 13 *octobre 2026*

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20261013-D2026-38-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026